



## Régime unique de mutuelle

La négociation actuelle sur la complémentaire santé des salariés de la SAD à la demande de la seule CGT est la conséquence de la pétition initiée par notre organisation syndicale en 2011 et massivement signée par le personnel de la SAD.

L'égalité devant les soins étant fondamental pour la CGT, il n'était pas concevable que les salariés qui gagnaient le moins bien leur vie dans l'entreprise soient dans le même temps ceux qui étaient les moins bien remboursés.

La revendication visait à l'établissement d'un régime unique de mutuelle afin de faire bénéficier l'ensemble des salariés de l'entreprise, quelle que soit leur catégorie professionnelle, du même dispositif de frais de santé au sein d'un contrat unique et mutualisé aligné sur les meilleures prestations, celles du régime actuel « cadres ». L'augmentation de cotisation des employés liée à l'augmentation des prestations devait être proportionnelle, raisonnable et donc supportable. L'uniformisation ne devait pas avoir non plus pour conséquence l'augmentation des cotisations du personnel d'encadrement.

Cette négociation avait été reportée suite au conflit de 2012-2013 et il apparaissait urgent de la reprendre et d'enfin aboutir. Si de nouvelles contraintes légales liées à la mise en place des contrats dits « responsables » ont conduit à l'écrêtage de certaines prestations l'objectif initialement fixé est aujourd'hui atteint puisque **dès janvier 2016 tout salarié SAD bénéficiera des meilleures prestations de complémentaire santé.**

Ce nouveau contrat santé sera porté par la mutuelle de la Presse, du Spectacle et de la Communication Audiens qui couvre déjà près de 40 000 salariés de la profession.

Paris, le 17 novembre 2015